

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BARBATRE**

L'an deux mil vingt-trois, le 14 du mois de juin, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 12
Date de la convocation du conseil municipal : le 08 juin 2023

Présents : M. Louis GIBIER, Maire – Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, M. Alain CIEREN, Adjoint –, Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC, M. Philippe MAURICE, Mme Christianne COGNEE, Mme Colette GROIZARD, M. Patrick FRIOUX, Mme Marie-Henriette ELIE, M. Michel MORACCHINI, Mme Charlène MARIE

Excusés ayant donné procuration : Mme Catherine COESLIER (donne pouvoir à M. le Maire), M. Cyril PETRARU (donne pouvoir à M. Philippe MAURICE), Mme Florence BURNEAU (donne pouvoir à Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC), M. Fabrice ROUSSEAU (donne pouvoir à Mme Christianne COGNEE) M. Grégory DELAUNE (donne pouvoir à M. Alain CIEREN), Mme Myriam PRAUD (donne pouvoir à M. Michel MORACCHINI)

Absente : Mme Emmanuelle FOUASSON

Désigné secrétaire de séance : Mme Sylvie GUEGUEN

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
19	12	6	18	18	0	0

DEL2023-036 - Affaires foncières – Urbanisme : Approbation de la cession d'un terrain agricole (parcelle ZH 25)

La commune de Barbâtre a signé avec Monsieur Morgan CORNET domicilié au n°5 bis, rue du Bois Garnier 85740 L'EPINE, un bail agricole pour une durée de 9 ans (du 9 février 2023 au 8 février 2032) pour la location du terrain agricole suivant en vue d'y exercer une activité agricole :

Lieu-dit	Section	N° cadastral	Nature	Surface
La Blancharderie	ZH	25	Terres agricoles	02 ha 35 a 60 ca

Ce bail a été consenti moyennant un fermage annuel fixé à 188,48 €.

Afin de pérenniser son activité et d'investir sur son exploitation, Monsieur Morgan CORNET souhaite acquérir ce terrain.

Il est signalé au Conseil Municipal que les prix moyens pratiqués à Barbâtre pour ce type de terrain dont la nature de culture est classée en « Terres » sont estimés entre 3 000 et 5 000 € l'hectare. Il est proposé au conseil municipal le prix de 3 500 € par hectare pour cette cession soit un prix de vente de 8246 € pour 23 560 m².

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 21/02/2019 modifié le 23/06/2021 et le 09/02/2023,
Vu le plan figurant la parcelle cadastrée ZH 25,
Vu le contrat de bail en date du 9 février 2023 entre la commune de Barbâtre et Monsieur CORNET Morgan,

Suite à cet exposé :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **DONNE SON ACCORD** à la vente de la parcelle ZH 25 d'une surface de 23 560 m² à Monsieur Morgan CORNET pour un **prix à l'hectare de 3 500 €** soit un prix total de **8 246,00 €**,
- **VALIDE** les inscriptions budgétaires correspondantes,
- **DECIDE** que les frais notariés et les éventuels frais associés à cette vente sont à la charge exclusive de l'acquéreur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

DELIBERATION PUBLIEE

Le **21 JUIN 2023**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme, **21 JUIN 2023**

En mairie, le

Le Maire,
Louis GIBIER



La secrétaire de séance,
Sylvie GUEGUEN